

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
Séance du 11 avril 2017

Le 11 avril 2017, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Françoise TROUBOUL, Jean-Paul HARRE, Géo MEESTERBERENDS, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Natacha SANNIER, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH.

Absents ayant donné pouvoir : Michel LE ROUX à Marie-José CARLAC ; Hélène LUQUOT à Géo MEESTERBERENDS

Secrétaire : Géo MEESTERBERENDS

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 6 avril 2017

Le procès-verbal de séance du 15 mars 2017 est adopté après modification

COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

Réunion de présentation du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Social a eu lieu pour les élus. 15 communes engagées. Roi Morvan Communauté a recruté un chargé de mission pour coordonner la démarche. 3 CT formés : création RH Finances. Le CDG a été missionné pour la partie ressources humaines. Début du groupement : début janvier 2018.

Chapelle de la Trinité : 21 mars dernier l'association des amis de la Chapelle de la Trinité a eu un rendez-vous avec la DRAC de Rennes. Le Maire et Monique Le Cren étaient présentes. Le Maire rappelle que le but de l'association et de remettre un toit sur la chapelle. M.Masson a donné son aval pour faire les travaux par tranches en commençant par la charpente et la toiture. Montant estimé pour cette phase 300 000 €. Une étude avait été faite par Messieurs Lecomte et Goas. Il va leur être demandé de réactualiser les coûts. Avec l'aval de M. MASSON, l'association arrive à 65% de subvention.

N. Boulben demande qui paierait les travaux. Le Maire répond qu'aujourd'hui rien n'est décidé. L'avance de la TVA sera à faire aussi. Georges Puillandre explique qu'il souhaitait rencontrer la DRAC pour savoir ce qu'il pensait des travaux et s'ils étaient enclin à subventionner. Du mécénat a été trouvé. Ils attendent la décision de la Commune. Les élus unanimement attendent d'en savoir plus sur le coût réel et d'avoir la certitude d'obtenir de telles subventions avant de prendre une décision.

1) AFFECTATION DES RESULTATS – ASSAINISSEMENT MODIFICATIF

Madame le Maire précise qu'au vu des travaux prévus en 2017 sur la Commune, il convient de revoir l'affectation des résultats du BP assainissement prévu dans la délibération n°09/2017.

Ainsi, le compte administratif du budget annexe assainissement laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 5 763,79€ qu'il y a lieu d'affecter au BP 2017. Il est donc proposé d'affecter la somme de 5 763,79€ aux recettes de fonctionnement du BP assainissement 2017.

Après en avoir délibéré, la modification d'affectation du résultat sus indiqué du budget annexe assainissement est approuvée à l'unanimité.

2) TAUX DE TAXES LOCALES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de taxe d'habitation, de taxe sur le foncier non bâti et le taux de taxe sur le foncier bâti pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer les taux d'imposition pour 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,00 %
- Taxe sur le foncier bâti : 17,46 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 38,00 %

3) BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Le budget primitif principal commune pour l'exercice 2017 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	825 631,00 €	916 012,73 €
RECETTES	825 631,00 €	916 012,73 €

A noter que globalement, les dotations sont au même niveau qu'en 2016.

Détail des investissements prévus :

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC
<u>Espace Jeux</u>	
Terrain Multisports	42 000,00 €
Jeux Enfants	27 500,00 €
Grillages	5 000,00 €
Défiibrillateur	1 500,00 €
Aménagement	8 000,00 €
<u>ADAP</u>	
<i>2016 payé sur 2017</i>	3 900,00 €
Mairie (Boucle magnétique)	276,00 €
Médiathèque (Boucle magnétique)	276,00 €
Espace Le Mestre	1 500,00 €
Toilettes publiques	1 500,00 €
<u>Maison Médicale</u>	
Maison médicale travaux (y compris logements et VRD)	400 000,00 €
Maison médicale Maîtrise d'œuvre	52 000,00 €
<u>Local Jeunes</u>	
Changement porte	1 800,00 €
Divers matériels	1 000,00 €
<u>Médiathèque</u>	
Appareil photo médiathèque	100,00 €
Biblio transat	800,00 €
Ravalement médiathèque	9 500,00 €
<u>Logements locatifs</u>	
Changement ouvertures logements locatifs	6 000,00 €
Travaux logements locatifs (peinture + divers+chauffage)	20 000,00 €
<u>Ecole</u>	
Matériel informatique Ecole	6 000,00 €
Sauteuse hydraulique cantine	5 300,00 €
Petit matériel cantine	900,00 €

<u>Services techniques</u>	
Groupe électrogène	1 200,00 €
Souffleur	700,00 €
Taille-haies	550,00 €
Benne	552,00 €
Jardinières	1 000,00 €
<u>Mairie</u>	
Destructeur documents mairie	450,00 €
Frigo	350,00 €
<u>Salle Municipale</u>	
Cireuse parquet salle	1 000,00 €
Congélateur	300,00 €
Travaux maison paroissiale	
	2 840,00 €
Travaux rénovation éclairage public	
	8 000,00 €
Panneaux carte commune et chemins de randonnées	
	2 000,00 €
Aménagement du cimetière	
	6 000,00 €
PDIC 2017 (dépense subventionnable)	
	36 750,00 €
Travaux Espace le Mestres (Toiture + façade)	
	60 000,00 €
Travaux chapelle de la Trinité	
	5 688,00 €
Acquisitions foncières (5 rue de la mairie + opportunités)	
	40 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2017 pour le budget principal.

4) **BUDGET PRIMITIF 2017 - ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif annexe assainissement pour l'exercice 2017 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	50 183,81 €	78 174,07 €
RECETTES	50 183,81 €	78 174,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2017 pour l'assainissement.

5) **BUDGET PRIMITIF 2017 - ALIMENTATION**

Le budget primitif annexe alimentation pour l'exercice 2017 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	0,15 €	5 457,25 €
RECETTES	0,15 €	5 457,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2017 pour l'alimentation.

6) BUDGET PRIMITIF 2017 - BOULANGERIE

Le budget primitif annexe boulangerie pour l'exercice 2017 s'équilibre ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	17 554,95 €	35 702,25 €
RECETTES	17 554,95 €	35 702,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2017 pour la boulangerie.

7) SUBVENTION AU CCAS 2017

Comme chaque année, la commune verse une subvention au budget du CCAS. En 2016, le montant était de 5600€

Le Maire propose de verser 5300€ pour cette année et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

8) DEMANDE DE SUBVENTION DRAC EXTENSION HORAIRES MEDIATHEQUE

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une extension des horaires de la médiathèque va être mise en place pour offrir des plages de fréquentation supplémentaires.

Cette extension est éligible à un subventionnement par la DRAC avec un taux de subvention maximum de 80 %.

Le coût prévisionnel pour ces horaires supplémentaires (6h) est de 537.10€ mensuel.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- Autofinancement de la Commune = 107.42€ mensuel (20 %)
- DRAC = 429.68 € (80 %)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Approuve le projet d'extension des horaires de la médiathèque.
 - Arrête les modalités de financement comme présentées ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC.

9) ATTRIBUTION MOE MAISON DE SANTE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les offres parvenues en Mairie suite à l'appel d'offres en procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire et de logements locatifs.

Deux offres sont parvenues en mairie et s'établissent comme suit :

	TOTAL
Sandrine Nicolas et associés	20 425,00 € HT
Atelier 121	23 162,50 € HT

Pour rappel, les critères de jugement des offres étaient fixés comme suit :

- Prix : 50%
- Valeur technique 50 % (approche de la mission, pertinence du temps passé par élément de mission, qualité des intervenants proposés)

Au vu du mémoire technique présenté par chaque candidat, l'atelier 121 est retenu avec une note globale sur 100 de 94,09 devant le cabinet Sandrine Nicolas et Associés qui obtient quant à lui une note de 81,00.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du cabinet Atelier 121 pour un montant de 23 162,50 € HT et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10) TARIF ASSAINISSEMENT 2017

Après avoir fait état des dépenses et recettes relatives à l'assainissement :

→ **Redevances reçues : 14664,50 €**

→ **Coût d'entretien interne : 8500 €**

→ **Dépenses d'entretien : 5000 €**

→ **Curage de la lagune : 3000 €**

→ **Débitmètre : 1200 €**

→ **(Impayés : 10 500€ sur 5 ans)**

Nathalie Boulben dit que ce n'est pas normal que la charge des impayés viennent à la charge des personnes qui payent par l'augmentation du prix. Le Maire répond que ce n'est pas le cas car en ne comptant pas les impayés en charges, on arrive à 17 700 € de coût contre 14 664,50€ en recettes. La présentation des impayés est faite pour information. Isabelle Helou demande si l'augmentation permet d'arriver à l'équilibre. Camille Michel explique qu'on ne peut pas le savoir avec certitude car c'est lié aux consommations d'eau et ces dernières sont fluctuantes d'une année sur l'autre. Christian Le Floch dit soit on essaye d'être à l'équilibre et on justifie ainsi l'augmentation des tarifs, soit on dit autre chose tout augmente sauf le revenu des gens c'est pas la peine d'en rajouter et on laisse le tarif tel quel. Il ne conçoit pas une situation entre les deux. On peut décider que le service est déficitaire. Le Maire précise qu'il s'agit d'un service autre que l'école et que les personnes à la campagne paye leur assainissement non collectif sans effet de lissage avec le budget communal. Nathalie Boulben ajoute que le service va être transféré dans 3 ans, on n'a pas besoin d'augmenter on est en excédent. Camille Michel indique que le budget est en excédent mais parce que certaines dépenses n'impactent qu'une année. Cette année le coût du curage et des travaux prévus vont venir reprendre l'excédent cumulé les dernières années.

Madame le Maire propose une augmentation du tarif de l'assainissement collectif pour l'année 2017 à hauteur de 5 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à 8 voix pour et 4 contre (N. Boulben, C. Le Floch, F. Trouboul et N. Sannier) décide d'adopter les tarifs de l'assainissement collectif comme suit pour l'année 2017 :

- Forfait de 30 m³ : 45 €
- Le m³ supplémentaire : 1,40 €

11) INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n°82.13 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Madame le Maire propose d'attribuer au receveur municipal une indemnité de conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, pour la prestation d'assistance et de conseil du conseil municipal de Lanvénegen, pour un montant de 424.74€ en 2017.

La séance est levée à 22h30.